

CONSEIL MUNICIPAL DE PETIT-CROIX
Procès-verbal de la séance du 09 Novembre 2023

Le neuf Novembre deux mille vingt-trois à 20h00, le conseil municipal de Petit-Croix s'est réuni en mairie sur la convocation et la présidence de M. Alain FIORI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Quorum : 06

Nombre de conseillers présents : 7

PRESENTS : Nadine ENHORN – Peggy GERARD – Jérémy COHET – Christelle MASSIAS – Yannick ROUKAVITZINE – Roger CHENUT – Alain FIORI

ABSENTS : Martine RAMSEYER – Bruno FERREIRA SEBBANE

ABSENTS EXCUSES : Anne-Cécile ALZIEU – Isabelle SEGURA

PROCURATIONS : Anne-Cécile ALZIEU à Peggy GERARD et Isabelle SEGURA à Roger CHENUT

SECRETAIRE DE SÉANCE : Peggy GERARD

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation / modification du procès-verbal de la séance du 27/07/2023
- 2- Référent déontologue des élus
- 3- Demande de subvention école maternelle Les Bouts d'Choux – Activité « Aisance Aquatique »
- 4- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- 5- Décision budgétaire modificative n° 02-2023
- 6- Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Juillet 2023

Aucun commentaire

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2 – Désignation du référent déontologue des élus

Un décret du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local prévoit que chaque collectivité territoriale désigne par délibération le référent déontologue auquel les élus pourront s'adresser.

Celui-ci devra être désigné parmi les personnes n'exerçant aucun mandat au sein de la collectivité ou n'exerçant plus depuis 3 ans, n'étant pas agent public de la collectivité, et n'étant pas en situation de conflit d'intérêts.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- * L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- * La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- * La prévention de tout conflit d'intérêts.
- * L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- * La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- * La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- * Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Afin d'aider les collectivités les plus petites du département qui ne visualisent pas forcément l'intérêt et l'urgence de ce dispositif, l'AMF90 propose aux collectivités qui le souhaitent un dispositif de mutualisation.

Ce dispositif

- * utilise le seul référent déontologue déjà présent sur le département : celui du CDG90 pour les questions relatives à la déontologie des agents
- * consiste à prendre en charge TOUS les coûts relatifs à l'usage du référent déontologue des élus

Le référent sera accessible par l'intermédiaire d'un simple courriel.

Le conseil reste totalement libre de ne pas accepter la proposition de l'AMF 90 auquel cas il appartiendra à la commune de désigner un autre référent et de le rémunérer.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de l'AMF90-

Aucun commentaire

VOTE DU CONSEIL

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

3 – Demande de subvention école maternelle Les Bouts d’Choux – activité « Aisance Aquatique »

Les élèves de Grande Section ont pu bénéficier d’un stage « Aisance aquatique » de 8 séances à la piscine du parc de Belfort.

Le conseil d’école sollicite les communes dont sont originaires les élèves pour l’attribution d’une subvention afin d’aider au financement du transport dont le coût total s’élève à 1016 €. La coopérative scolaire prend en charge 498€, le solde est à répartir entre les communes au prorata du nombre d’élèves scolarisés en GS soit un coût de 18.50€ par élève. 2 enfants de Petit-Croix ont participé aux séances, la subvention demandée se monte à 37€.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

Aucun commentaire

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4 – Adoption nomenclature budgétaire et comptable M57

Le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle sera généralisé au 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies et notamment :

* Gestion pluriannuelle des crédits

* Fongibilité des crédits : faculté pour l’organe délibérant de déléguer à l’exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Le conseil municipal est invité à autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01/01/2024 en lieu et place de la M14.

Aucun commentaire

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5 – Décision budgétaire modificative n° 02/2023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu’il y a lieu de procéder à certaines modifications budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

c/ 61521	- 2 460
c/ 6288	+ 100
c/ 6411	+ 2 800
c/ 6451	+ 500
c/ 6453	+ 300
c/ 6535	+ 188
c/ 6574	+ 37
c/ 7391178	+ 415
c/ 739223	+ 1 104

TOTAUX = + 2 984

Recettes

c/ 7351	+ 2 796
c/ 773	+ 188

+ 2 984

Aucun commentaire

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6 – Questions diverses

- Colis de Noël : achat des colis par Roger CHENUT et Nadine EINHORN chez Intermarché à Dannemarie- Différenciation colis femme/homme. Prix maximum 40€ individuel (45 colis + 3 retraités) – Distribution les 9 et 10 décembre 2023.
- Mise en attente des travaux de l'église vu le surcoût de l'échafaudage
- Demande de bon d'achat pour des décorations de Noël chez Gifi. Accordé par M. le Maire
- Affouage : sera déterminé après réception des inscriptions des personnes intéressées
- Accord de M. le Maire pour notre participation à la matinée de nettoyage des forêts, cours d'eau et de l'environnement - le 23 mars 2024 – partenariat avec la Fédération de Chasse 90
- Demande de la taille des arbustes pour une meilleure visibilité en sortie de propriété

Séance levée à 21h40

Procès-verbal approuvé ~~et/ou modifié~~ lors de la séance du **1.1.DEC. 2023**

Pour Le Président de séance, *en*
Alain FIORI
la 1^{ère} adjointe
Isabelle SECURAT



Le secrétaire de séance,
Peggy GERARD